Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216600841-20261019-DELIB602026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FOURQUES
SEANCE DU LUNDI 19 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES :
***Nombre de membre en exercice* :15**
***Nombre de membres présents* : 11**
***Nombre de votants* : 14**

DATE DE LA CONVOCATION : 14/10/2026

L'an deux mille vingt-six et le lundi dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de FOURQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire.

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Antoine MELGAR, Olivier BONNAFOUS, Fabienne BARRETT, Kévin PAYEN MARTINEZ, Joël REBOURG, Jordi VERA, Marguerite BLASCO, Aracéli MARTIN PIMENTEL et Guilhem ROSER.

Procuration : Romain VANDEWALLE à Chantal DELGADO, Lionel TEBALDINI à Antoine MELGAR et Roger RASPAUD à Jordi VERA

Étaient absents excusés : Mireille RIBIERE, Romain VANDEWALLE, Lionel TEBALDINI et Roger RASPAUD

Étaient absents non excusés :

Madame Fabienn BARRETT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE (2026-2032) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES

Madame Le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2 ;

Vu le projet de pacte de gouvernance pour le mandat 2026-2032 élaboré par la Communauté de Communes des Aspres et transmis à la commune le 06 octobre 2026 ;

Considérant que ce pacte de gouvernance définit les modalités de concertation, de coopération et de mutualisation entre la Communauté de Communes des Aspres et ses communes membres pour la durée du mandat 2026-2032 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de pacte qui lui est soumis dans un délai de deux mois à compter de sa transmission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité – 11 voix pour et 3 abstentions :

APPROUVE le projet de pacte de gouvernance 2026-2032 de la Communauté de Communes des Aspres tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes des Aspres.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216600841-20261019-DELIB602026-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Madame le Maire,

Fabienne SEVILLA

La secrétaire de séance

Fabienne BARRETT.

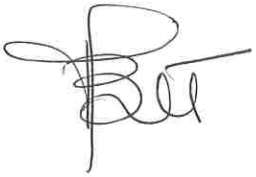

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 066-216600841-20261019-DELIB602026-DE

DÉLIBÉRATION N° **DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2026**

APPROBATION DU PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE (2026-2032) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

SEVILLA Fabienne, Maire

DELGADO Chantal, 1ère Adjointe

MELGAR Antoine, 2ème Adjoint

BARRETT Fabienne, 3ème Adjointe

VANDEWALLE Romain, 4ème Adjoint — Procuration à Chantal DELGADO

VERA Jordi, Conseiller Municipal

REBOURG Joël, Conseiller Municipal

RASPAUD Roger, Conseiller Municipal — Procuration à Jordi VERA

TEBALDINI Lionel, Conseiller Municipal — Procuration à Antoine MELGAR

MARTIN PIMENTEL Aracéli, Conseillère Municipale

BONNAFOUS Olivier, Conseiller Municipal

BLASCO Marguerite, Conseillère Municipale

RIBIERE Mireille, Conseillère Municipale — Absente excusée

PAYEN MARTINEZ Kévin, Conseiller Municipal

ROSER Guilhem, Conseiller Municipal